



## LE PROJET DE LOI " ZAN " SOUMIS AU TEST DES ÉLUS CANTALIENS

A l'initiative du sénateur cantalien, M. SAUTAREL Stéphane, et sous l'égide de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, l'ensemble des élus cantaliens ont eu l'honneur d'accueillir M. BLANC Jean Baptiste, Sénateur du Vaucluse, pour échanger sur le dossier du " Zéro Artificialisation Nette" qui fait débat.

Après avoir rappelé, la genèse du projet de loi " Climat et Résilience" issu de la concertation engagée autour de la convention citoyenne sur le Climat, M. BLANC a souligné que le gouvernement a fait le choix de consacrer un chapitre lié à la consommation d'espaces et la nécessité de s'engager ensemble vers une économie d'espaces avec une consommation raisonnée pour tendre vers une sobriété foncière.

Ces objectifs sont partagés par l'ensemble des parlementaires cantaliens et des membres de l'AMF 15, comme a souligné M. MONTIN dans ses propos introductifs, soulignant " que les territoires ruraux ne sont pas des dévoreurs d'espaces, et qu'il est nécessaire d'avoir une application raisonnée pour les territoires de montagne qui sont néanmoins soucieux de prendre part à cet effort de sobriété foncière nécessaire au regard de l'urgence climatique."

# UNE VOLONTE TRANSPARTISANE DE PROTÉGER LA RURALITÉ ET CO CONSTRUIRE UNE DÉMARCHÉ TERRITORIALISÉE

A l'occasion de cette conférence, ayant pour question centrale : " comment mettre en œuvre les objectifs ZAN dans les territoires ruraux", les 80 élus présents ont pu entendre les travaux issus de la proposition de loi d'initiative sénatoriale qui fait l'objet de 25 mesures visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs ZAN.

## SOUPLESSE, DIFFÉRENCIATION, ET EFFICACITÉ

Les sénateurs cantaliens, M. SAUTAREL et M. DELCROS ont insisté sur ce projet de loi qui est un enjeu existentiel pour nos communes et leurs avenir. " *cette loi doit s'adapter aux préoccupations rurales*".

Parmi les 25 mesures décrites, **la mission conjointe de contrôle propose d'instaurer un "plancher" de droits, au titre duquel chaque commune disposera à minima d'une enveloppe d 1hectare afin d'assurer à chaque commune un droit au développement.**

D'autres mesures ont fait écho dans la salle, notamment la prise en compte des projets territoriaux avec une part "réservée aux projets d'intérêt général national ou régional, la transformation de la conférence des SCOT en " conférence régionale du ZAN", la prolongation d'un an pour un dialogue territorial efficace permettant de modifier les documents régionaux tels que le " SRADDET", la nécessaire différenciation de traitement entre les territoires urbains et ruraux, etc.

M. BLANC a souhaité faire de cette conférence un " débat gagnant-gagnant " au plus proche des élus de terrain pour soumettre les mesures envisagées et les confronter à la réalité du terrain face à des élus qui ne comprennent pas le manque de souplesse et l'absence totale de concertation sur ce sujet majeur.

En conclusion des débats, la garantie rurale , présentée comme un droit universel, garante du développement des communes , a été applaudie par l'ensemble des élus présents qui souhaitent que leurs communes demeurent attractives, avec des possibilités de construction, pour attirer des nouvelles populations et se battre conjointement pour inverser la courbe démographique de notre département Cantalien, objectif partagé par l'ensemble des élus cantaliens et toujours fortement relayée par l'association des maires du Cantal .